

Compte rendu d'audience au Rectorat du 12 septembre 2022 : Un premier bilan des conditions de rentrée.

Après avoir interpellé le Rectorat sur la cdisation des AED et les conditions inacceptables faites aux AESH dans l'Académie de Montpellier, nous avons pointé les grosses difficultés rencontrées par les stagiaires, les TZR et les contractuels à cette rentrée.

Enfin, même si les organisations syndicales ne sont plus consultées en CAPA sur les opérations de mutations et de carrière, le SNES-FSU continue à se battre pour l'avancement des collègues (classe EXC), les mutations (recours) et les rendez-vous de carrière. Et nous continuons à obtenir des avancées importantes pour tous et toutes.

Étaient présents :

Pour l'administration : Mme CHAZAL – secrétaire générale d'académie (**SGA**) et Mme LOPES – secrétaire générale adjointe et DRH de l'académie.

Pour le SNES-FSU : Stéphane AUDEBEAU, Elsa BERNARDY, Mireille GUIBBERT, Arnaud ROUSSEL.

Introduction rapide sur les conditions de rentrée dans l'académie.

Mme la SGA redit qu'à cette rentrée, il y a moins de problèmes qu'aux rentrées précédentes, moins de BMP sont vacants à la rentrée au 1^{er} septembre 2022 qu'à la même période l'an dernier. Elle précise même plus tard dans la discussion que cette année, il y a eu plus d'entrants, plus de stagiaires - notamment de stagiaires à temps plein -, plus de moyens et une reprise de contractuels de l'an dernier.

Nous lui signalons que nous ne faisons pas tout à fait le même constat, nous avons de nombreuses remontées de postes vacants en totalité notamment en Eco-gestion, en physique-chimie ou en technologie ainsi que de très nombreux petits BMP non pourvus tant dans les lycées que les collèges. [#NotreVraieRentrée](#). Les remplacements à venir s'annoncent déjà très difficiles à assurer.

Mme la SGA reconnaît qu'il peut y avoir des problèmes avec certains petits BMP.

1^{er} point : La cdisation des AED.

Nous avons voulu faire un bilan sur la cdisation des AED dans l'Académie de Montpellier et avons un grand nombre de questions à poser pour clarifier conditions de cdisation : - Combien de demandes de CDI, combien d'AED en CDI en poste à cette rentrée, combien d'AED ont refusé le CDI, les CDI conclus sont-ils sur la base d'un temps complet, quelles sont les règles concernant l'affectation de ces collègues, quelle mesure spécifique de traitement de la paye de ces CDI jusqu'au 1^{er} janvier 2023 ?

Mme la SGA rappelle que la cdisation n'est pas de droit et que la réglementation n'oblige pas la cdisation automatique dès 6 ans d'ancienneté. Elle relève d'une décision de la Rectrice. Pour elle, il est important que les postes d'AED puissent continuer à être confiés à des étudiants notamment sur critères sociaux (boursiers) qui souhaitent des contrats adaptés à la poursuite d'étude. Être AED est un moyen de faire connaissance avec le monde de l'Éducation Nationale pour des étudiants qui se destineraient aux métiers de l'éducation.

Pendant l'année scolaire 2021-2022, il y avait 2 546 AED dans l'Académie de Montpellier (2000 ETP).

A cette rentrée, 100 AED ont été cdisés dont 85% à temps plein.

Critères utilisés : 6 ans de contrat au 31 août 2022, sans interruption et dans l'Académie de Montpellier + Avis Très favorable du chef d'établissement.

Dès lors, ces critères écartent de fait les AED qui avaient 6 années de contrat avant le 31 août 2022 ou qui ont eu une interruption dans leurs contrats.

Les AED cdisés l'ont été de poste à poste : affectation sur l'établissement d'exercice et même type de mission : ex. Internat / externat. L'administration considère que ce sont des missions différentes donc un AED qui a fait 6 ans en internat n'est pas habilité à exercer en externat.

La situation géographique a été également prise en compte pour veiller à couvrir les territoires notamment les plus isolés (ex. Villefort en Lozère). Les cdisations ont été proportionnellement plus nombreuses sur les territoires périphériques même s'il y a eu des cdisations sur Montpellier.

La cdisation n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2023. Pour des raisons budgétaires, les AED sont recrutés pour une période transitoire de 4 mois, jusqu'au 31 décembre 2022 « Hors Titre 2 » (HT2) et relèveront du Titre 2, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Suite à la requête faite par le Rectorat aux chefs d'établissement en fin d'année scolaire, 130 AED remplissaient les conditions de la cdisation. 30 AED n'ont finalement pas souhaité signer le contrat et 5 se sont vus refuser la cdisation.

Des chefs d'établissement semblent ne pas avoir communiqué à leurs AED la requête du rectorat en vue des remontées. Il paraîtrait logique pour les AED en question de leur proposer une cdisation.

=>> Pour les collègues AED qui n'auraient pas eu l'information à temps, en juin 2022, il pourra être envisagé une cdisation en septembre 2023. Ne pas hésiter à nous faire remonter votre dossier si vous êtes dans cette situation.

Remarques SNES FSU.

Pour le SNES-FSU, même si elle a procédé à un nombre plus important de cdisation d'AED que d'autres Académies, **l'interprétation du décret du 11 août 2022 par l'Académie de Montpellier reste beaucoup trop restrictive.** Les AED doivent pouvoir faire valoir leurs 6 années de contrat d'AED quelle que soit l'Académie, quelles que soient les interruptions dans les parcours et quelle que soit la date de fin du contrat d'AED.

La clause du « poste à poste » n'est pas non plus défendable : les postes internat ou externat n'existent pas, le contrat signé est celui d'AED.

2^{ème} point : Les AESH : une précarité inacceptable.

➤ Les non-renouvellements.

Nous avons pointé le nombre important de non-renouvellements de contrats d'AESH à la fin de l'année scolaire dernière, dans plusieurs départements. Au moment où nous avons besoin et où nous cherchons à recruter de nombreuses AESH, ces non renouvellements sont pour nous un non-sens.

Par ailleurs nous avons dénoncé les non-renouvellements dès lors qu'un entretien au préalable n'a pas eu lieu. Certes des entretiens professionnels annuels ont pu avoir lieu mais il est important qu'un entretien préalable au non-renouvellement puisse être mis en place pour que les personnels sachent ce qu'on leur reproche et aient la possibilité d'avancer leurs propres arguments.

=>> Mme la SGA a semblé à l'écoute de notre demande de systématiser les entretiens préalables.

Chiffres : 4097 AESH

343 non renouvellements ont eu lieu dont 254 à l'initiative des personnels et 89 à l'initiative de l'employeur.

	Du fait de l'employeur	Du fait de l'agent
AUDE	13	50
GARD	23	112
HERAULT	26	47
LOZERE	3	22
PO	24	23
Académie	89	254

Pour cette rentrée, l'Académie a reçu une dotation de 100 ETP. Cependant, le Rectorat reconnaît un vrai problème de recrutement en raison de nombreuses démissions durant l'été. Pour le SNES-FSU, ces démissions sont liées à la trop faible rémunération et à la dégradation, notamment avec la mise en place des PIAL, de conditions de travail déjà très difficiles.

A nouveau Madame la SGA évoque l'idée de compléter le service des AESH en liaison avec les collectivités territoriales. Cela serait pour nous une dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail. Nous avons rappelé que le temps de travail des AESH ne se limite pas au temps d'accompagnement avec les élèves mais prend en compte les activités connexes notamment de préparation et le temps de formation.

➤ **Retard de régularisation de paye : rattrapage d'indices.**

Mme la SGA précise que la régularisation en cas de changement d'indice a eu lieu sur la paye d'août pour l'AUDE, le GARD et les PO et aura lieu en octobre pour la Lozère et l'Hérault, avec caractère rétroactif.

Ces retards sont liés à un problème entre la DDFIP et l'application nationale incompatible. Il a fallu opérer la régularisation à la main. Encore une fois, l'Éducation Nationale n'est pas en mesure de créer des outils fonctionnels et utiles pour gérer ses personnels, notamment les agents les plus précaires.

➤ **Les AESH-co des Ulis**

Nous sommes intervenus pour signaler que dans plusieurs endroits de l'académie, notamment dans l'Aude, on a déshabillé les ULIS (école/collège/lycée) en affectant des AESH-co partiellement ou totalement auprès d'élèves hors ULIS, ce qui met en grande difficulté les élèves de l'ULIS, y compris lors des inclusions.

Le Rectorat a reconnu qu'en effet cela déshabille les ULIS mais que cela relève de l'organisation interne des PIAL.

INSUFFISANT !

Les groupes de réflexion engagés l'an passé sur les PIAL vont se poursuivre cette année. Mme Lopes doit préciser la date rapidement.

=>> N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés et remarques.

3^{ème} point : les stagiaires : une entrée dans le métier dégradée.

➤ **Stagiaires plein-temps.**

Nous sommes revenus sur l'affectation des stagiaires et le grand bazar des ajustements faits en urgence dans les établissements entre plein-temps et mi-temps. Cela a concerné 10% des supports prévus initialement par l'administration. Selon Mme la SGA, 4 stagiaires temps plein ont dû être affectés sur deux établissements. Par ailleurs l'administration a reconnu que 5 stagiaires ont déjà démissionné ; **selon les remontées de nos s1, au 15 septembre, nous en serions déjà à 7 !**

=>> Nous avons dénoncé le fait que certains stagiaires temps plein s'étaient vus imposer des HSA. Pour rappel il ne faut pas oublier que ces collègues ont droit à une heure supplémentaire si affectation sur deux communes différentes.

➤ **AED prépro en 4^{ème} année.**

Nous avons voulu nous assurer que l'administration avait bien proposé aux AED en préprofessionnalisation de rester sur ce dispositif pour une 4^{ème} année au lieu de basculer en contractuel alternant. Le dispositif de préprofessionnalisation est en effet plus favorable pour le reclassement en cas de réussite au concours. La proposition a bien été faite aux AED concernés.

4^{ème} point : les TZR. : des personnels sacrifiés ?

Nous avons mis en avant les conditions de travail difficiles pour les TZR à cette rentrée 2022 :

- Affectations éloignées de leur rattachement, souvent sur plusieurs établissements y compris pour des TZR à temps partiel ou ayant des préconisations médicales.
- Impressions de nombreux TZR d'avoir été affectés cette année très tardivement, sans prise en compte de leurs préférences ni de leur ancienneté. Mme la SGA affirme cependant que, contrairement à d'autres académies, les services auraient d'abord affecté les TZR, puis les contractuels en CDI et enfin les contractuels en CDD.

=>> Nous avons demandé un Groupe de Travail sur l'affectation des TZR pour garantir une meilleure transparence de ces opérations de gestion. Transparence que nous avons il y a quelques années !

La SGA nous informe que cette année il y a eu plus de TZR (environ 60), simple conséquence d'un nombre de postes insuffisants mis au mouvement en juin 2022. Sur les 875 TZR que compte l'Académie, 600 sont déjà affectés à l'année. **Au 12 septembre il ne reste donc plus que 275 TZR disponibles pour assurer les suppléances qui vont venir, toutes disciplines et tous corps confondus !**

INQUIETANT !

5^{ème} point : les contractuels.

A l'heure actuelle 1100 contractuels sont déjà recrutés dans l'Académie, dont 77 néo-contractuels et 200 cdisés.

Pour l'affectation des contractuels en CDD sont pris en compte : l'ancienneté, l'avis de l'inspecteur et la demande de maintien du chef d'établissement.

=>> Nous sommes intervenus pour dénoncer les mauvaises conditions d'accueil des néo-contractuels qui se retrouvent du jour au lendemain devant des classes sans réelle formation. Conséquence : certains ont déjà démissionné.

6^{ème} point : Classe Exceptionnelle.

Cette année, la publication des résultats a été très tardive (le 15 juillet). Nous avons alerté la DPE du risque que les départs à la retraite de certains collègues fassent perdre des promotions. Relancés début septembre, les services ont procédé à un réexamen : **8 certifiés et 1 CPE HORS CLASSE vont ainsi bénéficier à cette rentrée du passage à la classe exceptionnelle.**

Il est bien regrettable que les organisations syndicales ne soient consultées pour les opérations de carrières.

=>> Le SNES-FSU est toujours là, sans nos interventions et nos relances ces promotions auraient été perdues.



Ensemble, du 1^{er} au 8 décembre

Nous votons  **et** 